

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1110030: entreprises de montage de ponts et charpentes métalliques

En vigueur au 01/07/2010 (Dernière actualisation de la page 17/01/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 111).

Ce barème n'est pas applicable aux entreprises qui ressortissent à la commission paritaire de la construction et dont l'activité principale est la location de services et/ou de matériel pour l'exécution de tous travaux de levage, ou l'exécution de tous travaux de levage.

1. SALAIRES: MAJEURS

1.1. REGIME (sur base hebdomadaire): 37h

Les salaires de base sont appliqués dans l'atelier et pour les déplacements, les salaires effectifs (= les salaires de base, majorés d'environ 18% à titre de prime de risque) au chantier.

1.1.1. SALAIRES HORAIRES: BASE

Classe	Limites salariales	
	Min.	Max.
I Manoeuvre ordinaire en formation	11.0142	11.4518
II Manoeuvre d'élite	11.2624	11.7097
III Manoeuvre spécialisé	11.5793	12.2811
IV Manoeuvre spécialiste d'élite	11.8617	12.6163
V Spécialiste d'élite	12.1289	12.9333
VI Manoeuvre qualifié	12.5387	13.1629
VII Qualifié d'élite	12.7470	13.4984
VIII Qualifié d'élite	13.0637	13.8957
IX Brigadier	13.1693	13.9888
X Contremaître	13.9267	14.8026

1.1.2. SALAIRES HORAIRES: EFFECTIF

Classe	Limites salariales	
	Min.	Max.
I Manoeuvre ordinaire en formation	13.0107	13.5140
II Manoeuvre d'élite	13.2872	13.8398
III Manoeuvre spécialisé	13.6691	14.5073
IV Manoeuvre spécialiste d'élite	14.0047	14.9143

V Spécialiste d'élite	14.3244	15.3026
VI Manoeuvre qualifié	14.8181	15.5570
VII Qualifié d'élite	15.0758	15.9730
VIII Qualifié d'élite	15.4391	16.4448
IX Brigadier	15.5819	16.5755
X Contremaître	16.5041	17.5381

2. SALAIRES: MINEURS

(% du salaire de l'ouvrier majeur de la catégorie professionnelle à laquelle les intéressés appartiennent)

Age	
<16	75%
16	80%
16,5	85%
17	90%
17,5	95%
18	100%